

PROPOSITION DE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Entre les soussignés

Malikassociation

Association loi 1901, dûment déclarée,
Ci-après dénommée « le Donneur d'ordre »,
ET

Les Prestataires

Deux (2) traiteurs à domicile ou deux (2) cuisiniers à domicile,
exerçant en qualité d'indépendants ou d'auto-entrepreneurs,
Ci-après dénommés collectivement « les Prestataires ».

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Prestataires assurent une **prestation quotidienne de préparation de repas** pour le compte de Malikassociation, sur les sites suivants :

- Site RGC
- Site ATLANTIS

Article 2 – Description des prestations

Les Prestataires s'engagent à assurer, pour chacun des sites (RGC et ATLANTIS) :

- La **préparation quotidienne de 24 repas par site**, soit 48 repas par jour au total.
- Des repas élaborés à partir de **menus préétablis et validés par Malikassociation**.
- Le respect strict des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur (HACCP).
- Une organisation autonome de la production des repas, dans le respect des horaires et contraintes définis par Malikassociation.

La répartition du personnel est la suivante :

- **1 traiteur à domicile par site**
- **1 cuisinier à domicile par site**

Article 3 – Menus et cadre nutritionnel

Les menus sont :

- Conçus et imposés par Malikassociation.
- Adaptés aux besoins des bénéficiaires de l'association.
- Susceptibles d'être modifiés à tout moment par Malikassociation selon les nécessités du service.

Les Prestataires s'engagent à respecter scrupuleusement les menus fournis, tant sur le plan des recettes que des quantités.

Article 4 – Moyens humains et responsabilités

Les Prestataires :

- Interviennent en toute indépendance.
- Restent seuls responsables de leur statut social, fiscal et assurantiel.
- S'engagent à fournir une main-d'œuvre qualifiée et opérationnelle.

Aucun lien de subordination n'existe entre Malikassociation et les Prestataires.

Article 5 – Conditions financières

La rémunération est fixée comme suit :

- **Budget mensuel par site : 3 080 € TTC, main-d'œuvre incluse.**
- Soit un **budget total mensuel de 6 160 € TTC** pour les deux sites.

Ce montant comprend :

- L'achat des denrées
- La préparation des repas.
- La main-d'œuvre.
- L'ensemble des charges liées à la prestation.

Les modalités de facturation sont les suivantes :

- Facturation mensuelle.
- Paiement par Malikassociation sous un délai de ____ jours après réception de la facture.

Article 6 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de :

- ____ mois, à compter du ____ / ____ / ____.

Il pourra être renouvelé par tacite reconduction ou par accord écrit entre les parties.

Article 7 – Résiliation

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties :

- En cas de manquement grave aux obligations contractuelles.
- Avec un préavis de ____ jours, notifié par écrit.

Article 8 – Assurance

Les Prestataires déclarent être titulaires :

- D'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble des prestations réalisées dans le cadre du présent contrat.

Article 9 – Confidentialité

Les Prestataires s'engagent à conserver strictement confidentielles toutes les informations relatives à Malikassociation, à ses bénéficiaires et à son fonctionnement.

Article 10 – Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

En deux exemplaires originaux.

Pour Malikassociation

Nom et fonction : _____

Signature :

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal base.

Pour les Prestataires

Nom